

L'EUROPE DE L'ENVIRONNEMENT : UNE AMBITION À PARTAGER

Michel Barnier

La protection de l'environnement s'est affirmée progressivement comme un domaine clé de la construction européenne.

Peu présent initialement, dans le cadre des textes fondateurs, mais renforcé par l'adoption de l'Acte Unique et du traité de Maastricht, l'environnement constitue à présent un enjeu essentiel du développement d'un modèle européen.

L'action de l'Europe est en effet dans ce domaine radicalement nécessaire : les milieux naturels, comme les pollutions, ne connaissent pas de frontières ; la qualité de l'environnement est, dans sa diversité, le patrimoine commun des Européens, au cœur de la construction d'une Europe qui ne soit pas seulement économique et financière, mais au service de l'épanouissement de l'Homme.

L'intense activité réglementaire européenne qui s'est développée, notamment depuis le début des années 80, dans ce domaine a joué un rôle essentiel dans l'amélioration concrète de la gestion de l'environnement dans les États membres, s'agissant en particulier de la qualité de l'air et de l'eau, de la gestion des déchets, ou de la protection des espèces et des milieux naturels.

Cette action au service d'un développement durable, a vocation à se renforcer, même si ce doit être sous des formes renouvelées, tout en demeurant attentif au respect du principe de subsidiarité. L'action de l'Europe dans ce domaine ne doit pas se substituer à celle des États membres ou des pouvoirs régionaux ou locaux, mais fournir un cadre mobilisateur pour un objectif élevé de protection de l'environnement.

Les perspectives d'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale, dont le patrimoine environnemental est souvent fortement dégradé, rendent plus aiguë encore une efficacité accrue de l'action de l'Union pour le développement durable.

C'est cet objectif qui est au cœur de V^e programme d'action communautaire pour l'environnement, fortement marqué par le Sommet de Rio de 1992 et l'Agenda 21, son principal aboutissement.

Cet approfondissement de l'action environnementale de l'Europe passe aussi par une amélioration de l'information sur l'état de l'environnement : c'est le rôle de l'Agence européenne de l'environnement.

Parallèlement, l'action réglementaire doit progressivement évoluer. Après l'adoption de très nombreux textes au cours de la précédente décennie, un effort de mise en cohérence des directives existantes doit être engagé par l'adoption de directives-cadres : c'est d'ores et déjà le cas, par exemple, dans le domaine de l'eau, en perspective d'une stratégie globale de gestion des ressources en eaux souterraines et superficielles.

Dans le même esprit, et conformément à la situation qui prévaut au plan national, l'action de l'Europe en matière d'environnement ne peut être réellement efficace si cette préoccupation n'est pas intégrée dans l'ensemble des politiques européennes : cet effort d'intégration est effectif depuis plus de 20 ans dans le domaine industriel ; il doit être encore fortement développé dans le domaine agricole - une orientation a d'ores et déjà été prise dans ce sens - comme dans le secteur des transports, de l'énergie et du tourisme. L'intégration de la dimension environnementale ne peut passer par le seul instrument réglementaire : les instruments économiques ont, de ce point de vue, un rôle accru à joué.

Enfin, l'action de l'Europe au service du développement durable passe par un engagement diplomatique international : la stratégie planétaire relancée à partir du Sommet de Rio, comme l'évolution des négociations commerciales internationales, intégrant progressivement le critère environnemental, supposent l'engagement de l'Europe. C'est en effet en regroupant leurs efforts que les États membres pourront à la fois mieux défendre leurs intérêts propres, comme les négociations du GATT l'ont montré, et participer activement à la préservation globale d'un environnement sain pour les générations futures.

Ces orientations constituent par leur ensemble, un programme ambitieux et complexe qui suppose du temps et le rassemblement des efforts. Dans cet esprit le présent numéro d'Aménagement et Nature, constitue un instrument de réflexion extrêmement utile et complet.

Michel BARNIER

Ministre des Affaires européennes